

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

COUILLAULT-PAVLIDIS Laurence, PAVLIDIS Laurent, «À la rencontre d'une garnison au siècle des Lumières, les invalides de la citadelle de Saint-Tropez», *Freinet-Pays des Maures*, n°3, 2002, p. 55-77.

Freinet

Pays des Maures

2002

n° 3 - sommaire

	page
• La chapelle Saint-Jean de la Garde Freinet <i>Elisabeth Sauze</i>	1
• La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire <i>Bernard Romagnan</i>	9
• Datations nouvelles des édifices religieux de Saint-Tropez <i>Bernard Romagnan</i>	21
• Quand un village se met en scène : l'arrivée de saint Martin et de saint Pierre au Plan-de-la-Tour sous la Restauration <i>Albert Giraud</i>	33
• Le daguerréotype de la Garde-Freinet, entre tradition et modernité <i>Carole Yver</i>	49
• A la rencontre d'une garnison au siècle des Lumières, Les invalides de la citadelle de Saint-Tropez <i>Laurence Couillault-Pavlidis et Laurent Pavlidis</i>	55
• Du sardinal au trémail, évolution de la pêche artisanale à Saint-Tropez <i>Eric Vieux</i>	79
• Coup de chapeau à Alfred MAX et Pierre FONCIN <i>René Farge</i>	95
• L'art du foudrier <i>Nathalie Leydier</i>	99

REVUE DE L' ASSOCIATION
POUR LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE DU FREINET

ISBN 2-9519552-0-0

EAN 9782951955202

A la rencontre d'une garnison au siècle des Lumières, *Les invalides de la citadelle de Saint-Tropez*¹

Introduction

Port de commerce et de pêche actif de la côte provençale, Saint-Tropez était à l'époque moderne un lieu où l'on trouvait de nombreux voyageurs, marins en escale, pêcheurs génois...

Les militaires faisaient partie de cette population mouvante. Saint-Tropez, bien qu'à l'écart des grands axes routiers, voyait passer régulièrement des troupes qui, le plus souvent, logeaient chez l'habitant². Mais au XVIII^e siècle, cette ville de garnison accueillait en permanence à la citadelle une compagnie détachée d'invalides.

L'invalides était un ancien soldat inscrit sur les registres de l'Hôtel Royal des Invalides de Paris, qui ne pouvait plus servir dans les régiments du Roi. Il intégrait l'Hôtel, soit à la suite d'un long service, soit après avoir été estropié à la guerre. L'invalides se trouvait ainsi pris en charge par l'Etat pour la fin de sa vie. Néanmoins, même s'il ne participait plus aux campagnes militaires, il conservait un uniforme, pratiquait régulièrement l'exercice des armes et nombreux étaient ceux qui tenaient garnison dans une forteresse³. Il continuait donc à jouer un rôle dans l'organisation militaire du royaume.

La citadelle de Saint-Tropez est une forteresse qui couvre, sur plus de trois hectares, une colline qui domine la ville. Construite durant le premier tiers du XVII^e siècle, elle protégeait le golfe et Saint-Tropez. Si son enceinte est imparfaitement bastionnée, son puissant donjon était susceptible de résister quelque temps à un siège. En 1652, pendant la Fronde, alors que son commandant Ardenty se révolta, elle fut assiégée par les Tropicains et les troupes fidèles au roi. En 1747 elle servit de magasin général pour l'approvisionnement des troupes du maréchal de Belle-Isle. Au XVIII^e et XIX^e siècle, elle servait de magasin général pour l'équipement des batteries de côtes, situées entre Saint-Raphaël et

1. Nous voudrions remercier ici Monsieur Bernard Romagnan, Mesdames Lorette et Roselyne Dudoc ainsi que Marie-Ange Raboutet, responsable des archives communales de Saint-Tropez pour leur aide précieuse et leur temps jamais compté. La thèse de Jean-Pierre Bois, les Anciens soldats dans la société française au XVIII^e siècle, Economica, 1990, nous a servi de guide, tout le long de cette étude. Nous signalons également l'importance du travail de dépouillement des registres de l'Hôtel Royal, effectué par une équipe de bénévoles et mis en ligne sur internet. 111 391 actes, entre 1673 et 1796. Coordinateur du dépouillement, Marc Margarit (marc.margarit@caids.net).

2. Voir Emmanuelli, Xavier, Pouvoir royal et vie régionale en Provence au déclin de la monarchie, 1745 - 1790, thèse, service de reproduction de Lille III, 1974.

3. 96 villes et forteresses françaises accueillirent des compagnies détachées d'invalides. En Provence, 17 lieux eurent des compagnies, principalement réparties le long du littoral et dans les Alpes du sud.

Cavalaire. Elle perdit tout rôle stratégique lorsque l'Armée mis au point l'obus et le canon rayé au milieu du XIX^e siècle. Elle fut déclassée par décret présidentiel en 1873. Durant la quasi totalité du XVIII^e siècle, les invalides composèrent l'essentiel de la garnison ordinaire de cette citadelle. Entre deux changements d'affectation, ces anciens soldats avaient de multiples activités qui les mettaient le plus souvent en contact avec une population qui, semble-t-il, les acceptait plutôt bien. C'est à travers des thèmes tels que leurs déplacements, leur quotidien, mais aussi leur personne que nous nous pencherons sur la vie de ces hommes qui représentaient entre 1,5% et 3% de l'ensemble des habitants de Saint-Tropez au siècle des Lumières.

I) Présence et mobilité des invalides

En 1674, Louis XIV signa l'édit de fondation de l'Hôtel Royal des Invalides. Très vite, l'Hôtel s'avéra trop petit pour accueillir tous les soldats et officiers « tant estropiés que vieux ». Le pouvoir créa en 1690 les compagnies détachées qui s'installèrent progressivement dans les places du royaume. A Saint-Tropez, nous trouvons des invalides à partir de 1716⁴. Comme le prévoyait le règlement de l'Hôtel Royal, une compagnie ne restait pas en permanence dans le même lieu. Au bout de quelques années, le détachement changeait d'affectation. L'invalides n'avait donc pas pour vocation de s'installer définitivement dans une forteresse. Toutefois, certains d'entre eux finirent leur vie à Saint-Tropez. Les registres paroissiaux renferment de nombreux actes de décès de ces anciens soldats.

A) Mouvements des compagnies détachées à la citadelle de Saint-Tropez

Les registres des contrôles des troupes étudiés par André Corvisier et le relevé des décès que nous avons effectué aux Archives communales permettent de dresser la liste à peu près complète des compagnies présentes à la citadelle⁵. Quelques autres compagnies apparaissent dans les comptes trésoraires. Néanmoins pour quelques années, le nom de la compagnie nous reste inconnu ou problématique. Ces compagnies portent le nom du capitaine qui les commande.

1716 :	compagnie de Massé
1717 à 1723 :	compagnie de Brachet
1723 à 1726 :	compagnie de Bermondis
1726 à 1729 :	compagnie de Brachet
1730 à 1733 :	compagnie de Brochard puis de Le Sage

4. Date du premier décès enregistré. Nous n'avons retrouvé aucune mention de leur présence avant 1716.

5. Corvisier André, Les contrôles de troupes sous l'Ancien Régime, 1970.

1733 à 1736 :	compagnie de Le Breton (d'Assigny de 1732 à 1736 d'après le contrôle des troupes) ⁶
1736 à 1739 :	compagnie de Solomiac (les archives capucines mentionnent encore Le Breton à la date du 11 avril 1737)
Juillet 1740 à 1745 :	compagnie de Novion puis Dalzon
Août 1745 à 1748 :	compagnie de Montplaisir
Août 1748 à 1751 :	compagnie de Launay
Septembre 1751 à 1763 :	compagnie de Peyssonnel (69e)
1763 à 1765 :	compagnie de Schwartz
1765 à 1768 (au moins) :	compagnie de Courtot
1773 :	compagnie de Thessain
1774 à 1775 :	compagnie de Fay
1776 - 1777 :	les capitaines Quinson et Dezay apparaissent dans les comptes trésoraires ⁷ .
1779 :	mention du capitaine Des Sales dans les archives communales ⁸ .
1781 :	compagnie de Laurent
1786 :	compagnie de Meslie puis de Martin (il s'agit peut être du même)
1788 à 1793 :	compagnie de Froment ⁹

Ces compagnies changeaient d'affectation en général tous les trois ou quatre ans. Ainsi, la compagnie de Montplaisir se trouva en garnison d'août 1732 à août 1736 à Sisteron. Puis, elle s'installa à Toulon jusqu'en 1740, date à laquelle on la retrouve à partir du 15 juillet aux îles Sainte-Marguerite. Elle fut en poste à Saint-Tropez d'août 1745 à 1748. Elle arriva à Colmars (les Alpes) le 8 septembre 1748. Elle se repositionna aux îles Sainte-Marguerite en 1749. Dans ce cas présent, la compagnie était restée dans le sud. Parfois, le parcours est différent. Ainsi, la 69^e fut de 1736 à 1739 au château de Joux, avant d'être affectée plus au sud, à Fort-l'Ecluse, puis à Fort-Mortier. Elle repassa au château de Joux de 1746 à 1749, date à laquelle elle partit pour la citadelle de Sisteron. Elle arriva à la citadelle de Saint-Tropez le 28 septembre 1751. Etrangement, elle ne quitta cette forteresse que treize années plus tard.

6. Les invalides décédés à Saint-Tropez et enregistrés sur les registres paroissiaux durant cette période sont tous de la compagnie le Breton. D'Assigny et le Breton : deux noms pour une même personne ?

7. A.C. de Saint-Tropez, CC 206.

8. A.C. de Saint-Tropez, CC 209.

9. La loi du 16 mai 1792, réorganisa complètement l'institution des Invalides. Les compagnies détachées furent supprimées et remplacées par un corps de vétérans nationaux. C'est sous cette dénomination que l'on trouve les derniers hommes détachés à la citadelle en 1792 et 1793.

B) La compagnie : une unité en recomposition permanente.L'exemple de la 69^e de Peyssonnel

Au changement d'affectation des compagnies, il faut ajouter les mouvements d'invalides à l'intérieur même de la compagnie. Ainsi, d'une année sur l'autre, l'effectif pouvait varier par l'arrivée et le départ de nouveaux invalides. Mis à part les décès, nous observons quatre autres motifs de départ : la désertion, la mutation, le congé et l'abandon du statut d'invalides. La mutation s'opérait soit par un transfert vers une autre compagnie détachée, soit par un retour à l'Hôtel Royal de Paris. Le congé est toujours mentionné avec sa durée, souvent d'une année. Enfin, l'abandon du statut d'invalides venait du fait que celui-ci était désormais pensionné ou qu'il avait commis une faute entraînant une radiation.

La compagnie du capitaine Peyssonnel fut en poste à Saint-Tropez de 1751 à 1764. L'étude des invalides de cette compagnie permet de saisir l'ampleur des mouvements qui se produisaient dans ces unités.

Mouvements d'invalides de la compagnie de Peyssonnel 1751 - 1763 (1764, année de départ de la compagnie)														
	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	1760	1761	1762	1763	Total
Arrivées	62	6	4	4	6	14	1	2	20	16	1	9	33	178
Départs dont :	0	9	9	5	5	4	10	8	6	5	11	8	13	93
Décès	0	3	6	3	3	3	6	4	2	2	3	5	3	43
Désertions	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	4
Mutations	0	3	1	2	1	1	3	4	2	1	5	2	4	29
Congés	0	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	1	5	29
Abandon du statut	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	7

Si, à son arrivée à Saint-Tropez, la compagnie de Peyssonnel comptait soixante-deux invalides, cent seize autres furent affectés à cette unité de 1752 à 1763. Au total, cent soixante-dix-huit hommes qui passèrent par cette affectation en l'espace de treize années. Durant cette même période, quatre-vingt-treize anciens soldats quittèrent la citadelle, dont quarante-trois d'entre eux par décès. Ces chiffres ne sont, à quelques unités près, différents de la réalité que pour une dizaine d'invalides, dont le parcours n'est pas clairement inscrit dans les registres. Toutefois, ces chiffres sont suffisamment explicites pour que l'on puisse dire que la physionomie de la compagnie en 1764, n'a plus rien de commun avec celle de 1751.

Ceci pose donc la question de la durée réelle de la présence d'un invalide en garnison dans la citadelle. Prenons l'exemple des invalides arrivés en 1751. Mis à part le capitaine Peyssonnel que l'on trouve en poste de 1751 à 1764, douze autres invalides arrivés en 1751 étaient encore présents en 1764 (soit près de 20% des effectifs de départ). Les autres quittèrent la compagnie pour les motifs présentés plus haut les années suivantes :

Compagnie de Peyssonnel												
Années de départ (décès compris) des 62 invalides arrivés en 1751												
Effectif de départ en 1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	1760	1761	1762	1763
62	10	9	6	3	3	6	3	3	3	0	3	0

L'image qui apparaît est caractérisée par un mouvement constant dans l'effectif. Des hommes arrivaient en garnison, soit seuls, soit en groupe, alors que d'autres partaient sur les routes. Le capitaine de la compagnie se devait d'informer très régulièrement l'administration de l'Hôtel Royal de tous les changements survenus dans son unité, notamment les décès et les désertions. Les registres étaient tenus à jour et les officiers de Paris centralisaient les mouvements sur l'ensemble du territoire. Ainsi, ils savaient où des places étaient disponibles afin de pourvoir à d'autres affectations. Néanmoins, les effectifs étaient très irréguliers. Forte de soixante-deux hommes en 1751, la compagnie de Peyssonnel en comptait cent huit en 1763¹⁰.

Ces déplacements étaient toujours des moments délicats pour l'administration militaire et pour les invalides eux-mêmes. On peut imaginer les fatigues que provoquaient chez des soldats vieux ou estropiés ces déplacements le plus souvent à pieds et fort longs. Parallèlement, l'administration craignait que certains d'entre eux ne profitent de ces changements d'affectation pour désertir.

Désertions

Révélation du mal-être de l'invalidé à un moment donné, vieux réflexes de soldat, goût de l'errance ou envie de se rengager sont quelques motifs de désertion rapportés par Jean-Pierre Bois¹¹. Quoi qu'il en soit, le moment où l'invalidé était sur la route, seul ou en groupe, était un moment privilégié pour désertir. Ainsi, le capitaine Peyssonnel, informé par lettre de l'arrivée de chaque nouvel invalide, n'a jamais vu arriver à la citadelle les

10. Bois, Jean-Pierre, page 63.

11. Bois, Jean-Pierre, page 255.

invalides Philippe la Paille et Adrien-Louis Beaudouin qu'il attendait pourtant à la fin de l'hiver 1758. Tous deux furent rayés des registres le 29 juillet 1760. Faisaient-ils la route ensemble ? L'un a-t-il réussi à convaincre l'autre de désertre ?

Que penser de la désertion de Jean-Baptiste Poggio ? Ce Piémontais, natif d'Oneille près de Gênes, était âgé de cinquante-huit ans lorsqu'il fut reçu à l'Hôtel Royal le 19 mai 1735. Il avait servi trente-six ans dans le régiment Royal italien. Le 10 avril 1736, il reçut son ordre de route pour rejoindre la compagnie du sieur le Breton alors en détachement à Saint-Tropez. Il n'a jamais rejoint son affectation, ce qui lui a valu d'être rayé comme « dezerteur » le 20 mai 1736. Nous ne connaissons probablement jamais les raisons profondes qui le poussèrent à désertre.

Il arrive cependant que certains motifs soient mentionnés dans les dossiers individuels. C'est ainsi que Louis Nivolet fut reçu, après dix-sept années de service, comme invalide à l'âge de trente-deux ans, suite à de nombreuses blessures reçues à la guerre dont « un coup de pierre » qui lui estropia le bras gauche. Son état physique ne l'empêcha pas le 25 août 1717, alors qu'il était en garnison à la citadelle, « d'escalader les murailles du fort pour aller avec une gueuse qu'il supposait être sa femme »¹². L'invalide déserteur était néanmoins traité moins durement que le soldat¹³. C'est ainsi que Pierre Turquetin déserta une première fois le 15 juillet 1716 alors qu'il était en garnison à la Tour de Bouc (près de Marseille). Comme sa désertion ne dura que quelques jours, il ne fut pas rayé des registres. Cet invalide arriva en garnison à Saint-Tropez en 1723. Le 18 octobre, il déserta de nouveau, ce qui lui valut cette fois la radiation définitive du registre.

C) Partir sur les routes

Le déplacement d'invalides, que ce soit en compagnie, en petit groupe ou seul, était une opération soigneusement organisée par l'administration. Si le déplacement était décidé par l'Armée, la planification et la mise en œuvre relevait des civils. La décision militaire était transmise à l'intendant qui chargeait son subdélégué de veiller à la bonne exécution des ordres. Le subdélégué transmettait à son tour ses ordres aux autorités des communautés que devaient traverser les invalides. Celles-ci devaient fournir les moyens de transports et éventuellement le logement lorsque le lieu servait d'étape. C'était à la ville de faire l'avance des frais qui lui étaient ensuite remboursés sur l'extraordinaire des guerres¹⁴. C'est ainsi que l'on peut trouver dans les comptes trésoraires des villes situées

12. S.H.A.T. Vincennes, 2Xy/17, acte n° 23209.

13. Bois, Jean-Pierre, page 255.

14. Qui n'est pas payé sur le budget du Secrétariat d'Etat à la Guerre.

sur les axes de circulation des troupes les traces des dépenses, puis des remboursements de ces frais.

Les consuls de Saint-Tropez devaient prévoir et assurer matériellement le déplacement des invalides qui quittaient la citadelle, jusqu'à Cogolin ou la Garde-Freinet. En 1779 par exemple, la ville paya 6 livres à Vallentin, maréchal-ferrant, pour qu'il transporte dans sa charrette « à trois colliers » les effets de Monsieur des Sales, capitaine invalide. La même année, ce fut la même somme que toucha le charretier Vincens pour voiturier dans sa charrette un lieutenant, deux soldats et leurs bagages¹⁵. La fourniture d'animaux de bât était plus délicate lorsque la compagnie entière devait quitter Saint-Tropez. Il fallait alors trouver un grand nombre d'animaux et de charretiers qui n'étaient pas forcément volontaires. Ce fut notamment le cas au moment du départ de la compagnie de Peyssonnel en 1764. La veille de leur départ, le 25 août, un détachement de 8 hommes fut chargé « d'arrêter les montures qui voulaient éviter la corvée du transport des équipages » de ladite compagnie¹⁶. Grâce à cette organisation, les consuls connaissaient bien le va-et-vient régulier de ces hommes.

II) Les invalides à Saint-Tropez

A) Leurs rôles

Il est illusoire de vouloir retracer avec précision le quotidien d'un invalide. Toutefois, les archives nous laissent entrevoir quelques-unes des activités qui conduisaient souvent l'invalide à quitter la citadelle pour la journée. Par contre, nous devons prendre en compte le fait que les compagnies n'étaient pas toujours au complet, que les présents étaient parfois alités et que leur condition physique ne leur permettait pas toujours de servir. Ainsi, en 1793, alors que la guerre avec l'Angleterre venait de reprendre, le capitaine Froment indiquait dans un rapport qu'il ne commandait « qu'une seule compagnie de cinquante hommes qui est réduite dans ce moment à trente sept hommes sur lesquels il s'en trouve une partie hors d'état de service, ce



- Soldat invalide vers 1721 - 1722.
Gravure de Delaistre, XVIII^e siècle. -

15. A.C. de Saint-Tropez, CC209.

16. A.C. de Saint-Tropez, CC409.

qui m'empêche d'établir le corps de garde nécessaire et de sentinelles aux endroits les plus nécessaires »¹⁷.

Gardes

La première mission que devaient remplir les invalides à Saint-Tropez consistait en la garde de la citadelle. En 1744, cette garde s'organisait de la façon suivante : un invalide à la porte de la grande enceinte, un à la porte du donjon, un à une batterie et un devant la porte du magasin à poudre. Plusieurs invalides assuraient également des gardes en ville, notamment devant la prison et aux batteries¹⁸. Il est également possible qu'un piquet fut tenu devant la maison du major de la place dans le cas où celui-ci logeait en ville, ce qui arriva à plusieurs reprises, notamment durant la période 1785 à 1790, lorsque le commandement était assuré par un tropézien, le major-commandant Michel du Bouchet.

Au-delà de ces gardes quotidiennes, les invalides venaient ponctuellement suppléer la milice bourgeoise dans la garde de la ville. En 1722 par exemple, alors que l'on considérait que la peste n'avait pas encore totalement disparu de Provence, six invalides participèrent à la garde des portes de la ville pendant vingt-huit jours¹⁹.

Enfin, notons que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, un détachement de cinq invalides de la compagnie de Saint-Tropez était affecté à la garde du fort de Brégançon.

Défense

La défense de la place en cas de guerre n'entraînait pas dans leur mission, même si, dans d'autres garnisons de France, les invalides eurent à participer ponctuellement à des combats²⁰. A Saint-Tropez, les compagnies qui se succédèrent étaient constituées de fusiliers qui n'avaient pas de compétences pour utiliser l'artillerie de la citadelle. L'épisode des galères espagnoles brûlées par les Anglais dans le port de Saint-Tropez en 1742 est révélateur. Au moment où les Anglais étaient mouillés devant la cité, il n'y avait à la citadelle « que quatre petits canons, vingt-cinq invalides dont aucun n'était canonnier »²¹. Ce faible armement s'explique. En temps de paix, les forteresses étaient partiellement désarmées. En 1742, la France était neutre dans le conflit qui opposait l'Espagne et l'Angleterre. Deux ans plus tard, une fois la France entrée en guerre au côté de l'Espagne, la

17. S.H.A.T., article 8, section, n° 53. Lettre du 4 juillet 1793.

18. A.D. des Bouches-du-Rhône, C 2322. Rappelons que la poudrière actuellement visible à la Citadelle ne date que du XIX^e siècle. A l'époque qui nous concerne, la poudre est emmagasinée dans une tourelle du donjon.

19. A.C. de Saint-Tropez, CC 157, année 1722 - 1723. Saint-Tropez organisa un feu de joie pour fêter la « cessation de la peste » le 1er mai 1723, A.C Saint-Tropez, BB 11, page 692.

20. Lorsque le pays entra en guerre et qu'une forteresse risquait de se retrouver dans une zone d'opérations, l'Armée installait des troupes régulières dans la place.

21. Couillault Laurence, La Citadelle de Saint-Tropez, Capian, 1998, page 15.



citadelle eut les moyens de dissuader les Anglais de tenter un nouveau coup sur la ville en ouvrant le feu sur leurs vaisseaux qui poursuivaient un convoi de tartanes²².

Surveillance

Les invalides remplissaient également des missions occasionnelles de surveillance ou de contrôle. Dans son rapport d'inspection de 1785, le comte de Guibert indique qu'ils assuraient la police du port²³. Il est probable que, d'occasionnelle, cette mission devint régulière. Quelle que soit la fréquence de cette fonction, nous pouvons néanmoins tenter une approche de leur travail. Saint-Tropez était siège d'amirauté. Il y avait donc en permanence une administration qui fonctionnait et dont le travail consistait notamment à visiter les bâtiments à leur arrivée et au moment de leur départ. La ville disposait également d'un bureau des traites et gabelles²⁴. Saint-Tropez était à l'époque un port actif, les bâtiments de commerce ou de pêche, français ou étrangers, disposaient de plusieurs lieux pour s'amarrer ou mouiller : le port, la crique de la Ponche et la baie des Canebiers. Ainsi, l'administration devait contrôler un vaste espace.

Les invalides étaient les bienvenus pour aider l'administration, ne serait-ce qu'en patrouillant sur les quais du port ou sur la plage des Canebiers²⁵. Il est d'ailleurs probable que c'est le mouillage des Canebiers, fréquenté par un grand nombre de bâtiments étrangers, qui retint essentiellement leur attention. La baie est commandée par la citadelle et l'entrée du mouillage était, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, verrouillée par la redoute de Saint-Pierre. Le comte de Guibert ajoutait dans son court rapport d'inspection qu'au « mouillage, en dehors de quelques constructions, il y a un

- Alfred de Marbot, invalide de compagnie détachée vers 1786. Gravure du XIX^e siècle. -

22. Couillault Laurence, page 15.

23. S.H.A.T. Vincennes, Ya 233, inspection des compagnies détachées d'invalides dans les provinces méridionales du Royaume.

24. Traités : droits levés sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie du royaume et de certaines provinces. La Gabelle est un impôt qui touche certains produits dont le sel.

25. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la redoute de Saint-Pierre qui marquait l'entrée de la baie des Canebiers put également servir de poste fixe de surveillance.

commerce et un abord assez considérables où les invalides y pratiquent également la police ». Cette précision de Guibert avait notamment pour but de justifier la présence d'invalides à Saint-Tropez.

Bien que la citadelle n'eût pas pour vocation de servir de prison, elle accueillit ponctuellement des prisonniers d'origines diverses. C'est ainsi que dans les années 1750, le marquis de Julhan, parent de l'archevêque d'Aix, y fut enfermé pendant quatre années²⁶. De même, de 1786 à 1790, une longue crise, qui avait pour origine des problèmes de préséances et de prérogatives, opposa les consuls de la ville et le commandant de la forteresse, Michel du Bouchet. Ce dernier n'hésita pas à faire emprisonner des habitants à la citadelle. Ces opérations d'arrestation et de garde furent menées par des invalides sur ordre du commandant de la place. Mais les invalides apportèrent également à plusieurs reprises leur concours à des arrestations ordonnées par la justice ou les consuls. Ainsi, le 26 octobre 1748, sur ordre du premier consul, le trompette, valet de ville, escorté de deux invalides armés de leur fusil, allèrent arrêter une femme pour la conduire à la prison de la tour Jarlier. Le valet de ville, sur ordre du premier consul s'était rendu « sur les huit heures à la citadelle, demander des soldats à Monsieur de Borelly, commandant en cette place, pour luy donner main forte »²⁷.

Commandement de la place

A deux reprises, la citadelle eut pour major-commandant un invalide. Ces nominations étaient dues à des situations particulières. Une première fois, de 1720 à 1724, le capitaine de Jailly, commandant la compagnie d'invalides prit le commandement de la place par suite du départ précipité du major-commandant, muté à la citadelle d'Entrevaux pour avoir tué le premier consul de la ville. Jean Baptiste de Jailly, était entré à l'hôtel le 7 novembre 1704 à l'âge de trente-deux ans, « natif de Jally diocèse de Chalons sur Saône, cornette de la compagnie, mestre de camp du régiment de dragons de Senecterre, où il a servi trois ans en cette qualité, et auparavant sept ans de cornette, maréchal des logis et de cavalier dans le régiment de Comtebourne, est estropié du genoüil droit d'un coup de fusil qu'il reçut au combat de Luzara, joint à d'autres blessures le mettent hors de service, porteur d'un ordre de monseigneur de Chamillart pour être reçu jusqu'à la guérison seulement, et est catholique »²⁸. Comme son acte l'indique, il ne devait faire partie des invalides que jusqu'à sa guérison. Malheureusement, il décéda à Saint-Tropez en 1724, alors qu'il commandait encore la place. En 1791, pour la seconde fois, un officier invalide du nom de Froment, fut nommé commandant de la place. Cet homme était également en

26. Masson, M.P., La Provence au XVIIIe siècle, in Annales de la faculté des lettres d'Aix, page 430.

27 A.D. du Var, 11B

28 S.HA.T. Vincennes, 2Xy /15 acte n° 15397

garnison à la citadelle lorsque les députés de la Constituante supprimèrent la fonction de major-commandant. Le major-commandant en place quitta donc la citadelle et son commandement revint au militaire le plus gradé alors en poste.

Les officiers invalides échappaient ainsi à la vie normale d'une compagnie en assurant une fonction particulière. Cela constituait un avantage pour eux, puisque ils touchaient des émoluments correspondants à la fonction.

Invalides et milices gardes-côtes

Citons, sans autre précision, l'instruction des milices. Saint-Tropez étant le siège d'une milice garde-côte, il est probable que les invalides de Saint-Tropez participèrent à la formation des miliciens de passage à la citadelle.

B) Le logement

Le ministre de la guerre de Louis XIV, Louvois, avait ordonné que dans toutes les villes de garnison, des casernes soient édifiées afin de limiter le logement chez l'habitant. A la citadelle, deux casernes existaient au moins depuis 1633²⁹. Deux autres casernes furent construites au début du XVIII^e siècle, suite peut-être à la décision d'envoyer des invalides à Saint-Tropez. Toutefois, ce logement était toujours considéré par l'administration militaire comme insuffisant. Malgré ses trois hectares intra muros, la citadelle n'avait pas une grande capacité de logement. Dans une délibération communale de 1722, les consuls déclaraient que la citadelle ne pouvait contenir que soixante invalides et trois lieutenants. Cette capacité d'accueil est valable pour toute la période qui nous intéresse. La faible capacité d'accueil de la forteresse rend compte du fait que Saint-Tropez n'abritait qu'une seule compagnie. La ville louait chaque année un magasin afin d'entreposer les lits et les draps nécessaires au couchage de la garnison. Ainsi, il n'était fourni que le strict nécessaire aux invalides.

Casernes

La compagnie logeait dans les quatre casernes existantes à la citadelle. Près de l'entrée de la forteresse était placé le pavillon des officiers. Ce petit bâtiment carré comprenait deux chambres d'officiers, une cuisine et un corps de garde avec lits de camp pour cinq hommes. Chaque pièce était éclairée par une fenêtre et chauffée par une cheminée. Les chambres et la cuisine communiquaient entre elles et possédaient toutes une porte donnant sur l'extérieur. Derrière le pavillon des officiers, on découvrait une deu-

29. Elles figurent sur le plan de Marez daté de 1633.

xième caserne. Il s'agissait d'un bâtiment rectangulaire avec six chambres d'officiers et six chambres de soldats. On retrouvait ce schéma pour la caserne située sous la chapelle et qui était composée de huit chambres. Il en était de même pour la quatrième caserne située à proximité de la précédente. Elle comprenait deux chambres et un magasin à l'usage de l'artillerie mais ne possédait pas de cheminée. A notre connaissance, aucun invalide ne logeait dans le donjon.

Chambres en ville

En 1722, les consuls durent loger en ville dix soldats, le chirurgien de la compagnie et un quatrième lieutenant³⁰. L'opération fut renouvelée l'année suivante alors qu'une nouvelle compagnie s'installa à la citadelle. Plusieurs soldats et un lieutenant ne trouvèrent pas de place et durent s'installer dans des chambres louées³¹. L'opération dut être reconduite encore plusieurs années³².

Les comptes trésoraires de la ville mentionnent des dépenses occasionnées par les locations de chambres. La Ville en faisait l'avance en réglant le loueur. A la charge du trésorier de la communauté de se faire rembourser par l'extraordinaire des guerres. Ce remboursement rencontrait parfois quelques difficultés. Ainsi, dans une lettre datée de 1723, le capitaine de la compagnie de Jailly indiquait au premier consul qu'il allait écrire au ministre et qu'il allait faire tout son possible pour lui faire rembourser le logement³³. Ces dépenses ne dépassèrent pas, dans les années 1720, les 3,5% des dépenses annuelles de la ville, comme le montre le tableau ci-dessous.

Location de chambres pour les invalides dépenses engagées par la ville (en livres) - L'exemple des années 1720										
Années	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729
Dépenses totales annuelles	9557	11 731	6 957	8 964	9 339	9 330	6 554	7 160	7 822	4 244
Coût des locations	0	0	126	54	152	155	17	60	47	150
% des dépenses	0	0	1.8	0.6	1.6	1.6	0.2	0.8	0.6	3.5

30. A.C. Saint-Tropez, BB 11, page 624 et CC 157.

31. A.C. Saint-Tropez, CC 158.

32. Le problème ne se posait pas chaque année. Pendant parfois de longues périodes, la ville n'avait pas à louer de chambres. L'année 1763 fut cependant remarquable, puisque les consuls durent trouver trente chambres pour y loger trente-trois invalides.

33. A.C. Saint-Tropez, EE 45, lettre disparue, contenu connu par l'inventaire.

Ces locations montrent bien que l'Armée souhaitait loger correctement ses invalides, plutôt que de rechercher à tout prix le logement dans la forteresse. Nulle comparaison possible avec l'entassement habituel des hommes de troupe³⁴.

C) Invalides et civils

Les archives sont malheureusement trop souvent muettes sur la vie quotidienne des hommes en dehors du service. Il est difficile d'être précis sur leur vie familiale et sur les petits travaux qui constituaient pour certains une ressource complémentaire.

Travail

Saint-Tropez offrait tout ce qui était nécessaire à leur vie quotidienne comme l'écrivait en 1785 le comte Guibert : « utile (la place) pour le Royaume car il y a de la facilité pour les ressources et les invalides peuvent y travailler ». Il était important, en effet que l'invalides ne reste pas inactif. Au delà des gardes et des exercices militaires qui mobilisaient finalement peu d'hommes sur l'ensemble de la compagnie, les autres avaient sans doute du temps libre qu'ils pouvaient consacrer à travailler ici et là. La difficulté est de proposer des exemples précis lorsque l'invalides travaillait pour un particulier. Une piste peut être donnée par les métiers qui sont parfois mentionnés dans les registres de l'Hôtel. Ainsi, Antoine Taillard reçu à l'Hôtel en 1721 ; dans sa notice, il est précisé qu'il était peintre, armurier et fourbisseur de profession³⁵. Peut-on imaginer que cet ancien soldat, estropié d'une jambe après avoir été pris sous une mine lors de travaux à Briançon, ait trouvé à Saint-Tropez un semblant de vie ordinaire ? Militaire certes, mais également marié et pratiquant au moins à temps partiel un métier. A Saint-Tropez, la plupart des marins possédaient des armes et on peut imaginer que certains allaient voir Taillard pour qu'il entretienne épées, fusils et tromblons³⁶. D'autres métiers apparaissent ici et là dans les actes. Michel Aubert, en garnison à la citadelle dans les années 1730, était cordonnier de son métier, mais il n'est pas sûr qu'il put exercer son métier à Saint-Tropez, car il avait eu la main droite brûlée par des poudres au siège de Barcelone³⁷. Même constat pour Pierre Perrot, maçon, déclaré « très incommodé suite à un coup de fusil qu'il reçu à tra-

34. On entend par troupes les régiments en activité. Corvisier André, Histoire militaire de la France, Quadrige /PUF, 1997, page 47 : « Il fut parfois nécessaire de coucher trois hommes par lit, ce qui n'était tolérable que pour les fusiliers, ou d'ajouter des lits supplémentaires, jusqu'à sept, dans des chambres prévues pour quatre ».

35. Fourbisseur : celui qui fourbit ; il ne se dit plus que de l'artisan qui fourbit et éclaircit les épées, qui les monte et qui les vend. Fourbir : nettoyer, rendre poli & luisant ; ce mot se dit plus particulièrement des armes : fourbir une cuirasse, un casque, & encore plutôt des épées. Encyclopédie Diderot et d'Alembert.

36. Taillard s'est marié à Saint-Tropez.

37. S.H.A.T. Vincennes, 2Xy/20 acte n° 30826.

38. S.H.A.T. Vincennes, 2Xy/ 25 acte n° 44857.

vers le corps »³⁸.

Etant donné les relations privilégiées qu'entretenaient les invalides avec les Capucins, il n'est pas étonnant de retrouver ces hommes au couvent pour aider les frères. Ce fut le cas en 1742 par exemple, lorsque les invalides participèrent à l'étañonnement des quelques murs restés debout après l'écroulement de la chapelle³⁹.

Mais ce sont les tâches effectuées pour le compte du conseil de la communauté qui sont encore les mieux connues, puisque les comptes trésoraires conservent les traces des sommes que touchèrent les invalides pour tel ou tel travail. Travaux occasionnels : Saint-Jean toucha dix-huit livres pour avoir porté des papiers à Aix durant l'année 1727⁴⁰ ; à la fin de l'année 1748, deux autres invalides reçurent douze livres pour avoir gardé durant cinq jours et cinq nuits un feu de joie⁴¹ ; en 1753, pour un peu plus de trois livres, c'est Laforge qui amena « par un temps horrible » un paquet à Fréjus et qui en revint avec un autre à l'attention des consuls de Cogolin⁴². C'est également un invalide qui creusa la tombe d'un homme qui s'était noyé dans le port. Les plus sollicités furent les fifres et les tambours invalides, embauchés par le conseil de la communauté lors de la nomination du capitaine de ville et les bravades⁴³. Cette énumération de petits travaux ne concerne que quelques invalides chaque année, le conseil faisait aussi appel à des particuliers pour le même type de tâches.

Vie familiale

Comment l'invalide pouvait-il organiser sa vie familiale ? Nous avons vu plus haut, que Louis Nivolet n'hésita pas en 1717 à faire le mur pour rejoindre une femme qui était peut-être son épouse. Faut-il comprendre par cette phrase que sa femme était venue le rejoindre à Saint-Tropez ? Dans son cas, le problème de sa possible vie familiale avec cette femme ne concernait plus son supérieur, puisque Louis Nivolet fut rayé des registres. Mais les autres ? Nous devons distinguer d'une part les officiers et d'autre part les sous-officiers et les simples soldats. D'après les plans des casernes, les officiers disposaient chacun d'une pièce. Il apparaît alors possible qu'ils aient pu reconstituer un semblant d'intimité. Mais pour les simples soldats, qui vivaient en chambrées, il est difficile d'imaginer que leur épouse et leurs enfants aient pu dormir au milieu d'autres soldats. Qu'en était-il, par exemple, de la vie familiale de Jean Maucoeur, marié à Jeanne Courtois, bien

39. Grèzes (de), Henri, Archives capucines, Le couvent de Saint-Tropez, Bar-le-Duc, 1893, page 38 : «... et d'abord, ni séculier ni religieux ne se sont trouvés sous les ruines, et aucun n'y a pris mal, excepté un pauvre invalide de qui le bras a été rompu par une poutre qu'on portait pour étañonner les murailles ».

40. A.C. Saint-Tropez, CC 162

41. A.C. Saint-Tropez, CC 181

42. A.C. Saint-tropez, CC 398

43. Chaque compagnie possède au moins un tambour.

présente à Saint-Tropez puisqu'en 1747, elle assista avec Jean à l'enterrement de leur fille Jeanne âgée de cinq ans ? La location d'une chambre ne semble pas devoir être une réponse. Nous avons bien constaté que ces locations étaient seulement faites lorsque la citadelle n'offrait plus de places suffisantes. Certains eurent-ils suffisamment de moyens pour louer une chambre ? Aucun acte n'est venu éclairer cet aspect essentiel de leur vie quotidienne.

Exactions

Les exactions des invalides apparaissent peu à travers les archives. Les consuls, dans leurs délibérations, ne se plaignaient pas de ces hommes. Ils étaient plus intégrés dans la population qu'on ne pourrait le croire. Certains étaient mariés à des Tropicziennes, d'autres travaillaient ponctuellement pour la communauté ou pour des particuliers, d'autres encore vivaient, parfois plusieurs mois, dans des chambres en ville. Ils participaient enfin à la vie collective de la cité par leur présence, notamment lors des fêtes. Ainsi, même si un invalide ne restait qu'un temps assez court à Saint-Tropez, on ne peut le comparer aux soldats de passage, qui eux, n'avaient réellement aucune attache avec la ville. Cependant, cela ne signifie pas que les exactions étaient inexistantes, elles ne semblent simplement pas plus nombreuses que celles commises par les gens du cru. Nous nous bornerons à n'en citer qu'une :

« Du vingt cinq février mil sept cens soixante cinq et par-devant nous Jean François Martin, juge en chef de ce lieu de Saint-Tropez et dans l'hôtel de ville servant d'auditoire de justice, écrivant sous nous maître Honoré Charles Monoyer notre greffier, sous le serment par luy prêté, est comparu Joseph Carmagnole, berger à la suite du troupeau des moutons appartenant à Pierre Laugier, boucher de ce lieu, lequel après serment prêté duquel luy avons concédé acte, nous a exposé qu'étant le vingt trois du courant sur environ les deux heures après midy aux environs de la citadelle de ce lieu, à faire de paître les moutons au nombre de quatre vingt sept destinés pour le service de la boucherie et consommé les herbes que ledit Laugier a acheté de Monsieur le major commandant, le sieur Duverrier, capitaine réformé à la suite de la compagnie de Schouartz en garnison en cette place qui luy avoit dit plusieurs fois pourquoy il n'entroit pas dans la citadelle pour y faire manger l'herbe, luy répéta pourquoy il n'y entroit pas actuellement avec lesdits moutons, a quoy l'exposant répondit : « j'attends mes filles pour m'aider à les faire entrer dans la citadelle et qu'alors ledit sieur Duverrier luy répliqua : « je vous aideray moy même », ce qu'il fit, que l'exposant se mit à la tête de ses moutons et entra avec eux dans ladite citadelle avec le secours de ses filles, déclarant l'exposant que c'étoit la première fois qu'il avoit introduit ledit troupeau depuis que Monsieur de Pereisc étoit major commandant de cette place, et au moment de leur entrée, le sieur Schouartz auroit fait saisir ledit troupeau et en auroit distribué quelques bettes aux soldats pour égorger, et détient le restant sans vouloir les rendre au point que son maître se trouve hors d'état de fournir à la subsistance des malades, de laquelle exposition, il nous requiert acte que luy avons concédé, l'ayant requis de signer a dit ne savoir et avons signé avec notre greffier après luy avoir fait lecture de son exposition qui nous a répété être véritable. Martin juge, Monoyer greffier ⁴⁴».

44 A.D. du Var, 11 B, Basse justice.

III) A la rencontre des invalides

A) Origines géographiques

Toutes les provinces françaises sont représentées, de la Normandie à la Guyenne, de la Bourgogne à la Franche-Comté, de la Bretagne au Languedoc, aucune ne semble manquer à l'appel. Les étrangers sont également bien présents, surtout des Allemands, des Suisses, des Italiens, quelques Espagnols, et même un Anglais. L'indication du lieu de naissance est plus ou moins précis suivant les actes. Dans certains cas, la ville ou le village est accompagné du nom du diocèse dont le lieu dépendait. Dans d'autres cas, seule la province est mentionnée ou le pays, pour la plupart des soldats étrangers.

Les Protestants

Au début du XVIII^e siècle, Maurice Faure, supérieur des prêtres affectés aux invalides, obtint l'interdiction de l'admission des protestants si ceux-ci refusaient de se convertir en abjurant. Toutefois, on trouve dans la compagnie de Brachet un invalide protestant qui accepta d'abjurer après avoir été instruit « de la vraie foi ». L'acte est clair, cet invalide était bien encore protestant lorsqu'il intégra la compagnie. « Abraham Ricoud (ou Nicoud), natif de Boré en Suisse, canton de Berne, Bailliage de Nions, soldat invalide de la compagnie de Braché, désirant de sortir de la fausse religion de Calvin pour entrer dans la religion catholique, apostolique et romaine, s'est fait instruire par le P. Aumônier de la citadelle, et après avoir appris tout ce qu'il y a de plus essentiel, mis bas tous les doutes que son erreur luy pouvait fait naître, a demandé avec instances d'estre admis au nombre du fidèle troupeau. Nous aumônier soussigné, ayant connu qu'il n'était porté ni par la chair, ni par le sang, ni par aucun intérêt particulier et respect humain, mais pour le seul salut de son âme, avons jugé, de l'aveu des supérieurs ecclésiastiques, de luy faire faire son abjuration et l'admettre aux sacrements de l'Eglise. Ainsi, le 3^e du mois de septembre de l'année 1719, nous avons reçu son abjuration dans l'église des RR.PP. Capucins de ce bourg, en présence de MM. de Préfontaine, major de la citadelle, de Braché, capitaine, George, lieutenant, Garcin, chirurgien-major, et d'un grand nombre des habitants. En foy de quoy... F. Lazare de St Maximin, gardien des Capucins et aumônier de la citadelle ».⁴⁵

B) Leur passé militaire

Dans les actes individuels, il est rarement fait mention des campagnes et batailles

45. De Grèzes, page 138. Il abjure deux ans avant sa mort survenue le 17 avril 1721.

auxquelles l'invalidé a participé, sauf, et ce n'est pas une règle, si celui-ci y a été blessé.

Surnoms

Les militaires ne s'appelaient pas entre eux par leur nom ou par leur prénom, mais par un surnom qu'ils avaient acquis à l'Armée. Ce surnom était d'autant plus important qu'on le trouve mentionné dans les actes de décès. L'Encyclopédie indique que ces sobriquets qui naissaient dans l'enceinte des camps étaient marqués « à un coin de vivacité et liberté particulières aux militaires »⁴⁶. L'auteur de l'article prit le soin, d'ailleurs, de préciser que leur attribution n'avait rien de comparable aux surnoms que se donnaient les habitants des petites villes, bourgs ou hameaux, qui ne consistaient « ordinairement qu'en quelques épithètes si triviales et si grossières, qu'il n'y auroit point d'honneur à en rapporter des exemples ».

Ces surnoms peuvent être classés en plusieurs groupes. Un premier, assez important, rappelle l'origine géographique du militaire : soit la région, comme Jacques Léonard, né à Macon et qui avait comme nom de guerre Bourguignon ; soit la ville comme Jacques Gemme qui était appelé Valence ou Dominique Bonnefille que l'on appelait Perpignan. Quant à Antoine Taillard, né à Rome, il portait naturellement le surnom de Romano. Un deuxième groupe de surnoms semble avoir été attribué directement à la suite d'une action ou une activité militaire. Ainsi Honoré Jean était appelé la Batterie. La Grenade était le sobriquet de Jean Macon, alors que Pierre Méry se faisait appeler Dragon. Un troisième groupe est également bien repérable. Le surnom dérive directement du nom, mais plus souvent du prénom du soldat : Bernard Roumengoux avait comme sobriquet Bernard, Guillaume Audiez, Guillaume. Parfois, le surnom est composé du prénom précédé du mot saint, comme Pierre Guillet qui se faisait appeler Saint-Pierre. Mais la plus grande partie des surnoms ont une origine plus obscure. Nous nous contentons donc d'en citer quelque-uns sans chercher une explication. Il en va ainsi des surnoms du Four, la Vallée, la Sonde, la Plume, Beauséjour etc.

Carrières

Les années passées dans un ou plusieurs régiments s'étaient déroulées loin de Saint-Tropez. Toutefois, nous devons nous attarder un instant sur les carrières pour tenter non pas de cerner l'état d'esprit de ces hommes, chose impossible à faire, mais plutôt pour insister sur un passé qui a immanquablement influé fortement sur le caractère et l'état psychique de ces anciens soldats. Nous connaissons aujourd'hui les séquelles qu'ont laissé les conflits du XX^e siècle sur les soldats qui y participèrent, il n'y a aucune raison de croire que les soldats du XVIII^e siècle sortirent indemnes de ce qu'ils firent et de ce qu'ils

46. Article Sobriquet de l'Encyclopédie Diderot et d'Alembert.

subirent lors des guerres de cette époque.

Les conflits où la France fut engagée au XVIII^e siècle furent moins nombreux qu'au siècle précédent. Toutefois, l'on compte six guerres, si on laisse de côté le début des guerres révolutionnaires qui ne nous concernent pas ici. Au total, la France fut, durant ce siècle, en guerre près d'une année sur quatre. De nombreuses batailles, comme celles de Malplaquet (1709), Fontenoy (1745) ou Raucoux (1746), furent l'occasion d'effroyables tueries. Les militaires ne furent pas les derniers à être écœurés. Des Bournays, officier présent à Malplaquet, écrit à propos de l'attaque de deux bataillons de gardes hollandaises « Je n'ai vu nulle part en un si petit espace, un nombre si considérable de morts. Ils étaient, du front de la colonne, à la portée de fusil, entassés jusqu'à deux et trois l'un sur l'autre et pendant l'attaque, les blessés qui se retiraient formaient comme une procession, ce qui fit croire que la colonne fuyait bien avant qu'elle eût pris ce parti »⁴⁷.

La plupart des invalides avaient servi de longues années dans un ou plusieurs régiments. C'était notamment une des conditions d'admission à l'Hôtel. Joseph Garrignot servit six années dans le régiment royal des carabiniers, puis, pendant vingt-deux ans au régiment de Saint Simon. Nicolas Mathis était un ancien caporal au régiment de Custène, où il servit vingt ans. André Phénix, dit la Tourmante, passa vingt-quatre années au régiment de Navarre, avant d'être enterré -un temps heureusement - par une mine au siège de Landau. La durée n'était d'ailleurs pas forcément proportionnelle à l'horreur que vécurent ces hommes. Tous les jeunes de moins de trente ans que l'on retrouve comme invalides subirent le feu de l'ennemi qui les laissa très grièvement blessés. Et qu'en était-il de leur santé psychique ?

Ces longues années passées à l'armée furent également l'occasion de très nombreux efforts physiques qui, accompagnés des blessures reçues, accélérèrent l'affaiblissement des corps.

C) La santé physique des invalides

Les actes descriptifs établis lors de l'enregistrement renferment en effet de précieux renseignements sur l'état physique de l'ancien soldat. L'état de santé de chacun d'entre eux dépendait, d'une part, des éventuelles blessures reçues à la guerre et, d'autre part, de l'usure normale d'un corps au XVIII^e siècle.

Blessures

Les blessures nous intéressent, bien que reçues antérieurement à l'arrivée de l'in-

47. Cité par André Corvisier dans La bataille de Malplaquet 1709, l'effondrement de la France évitée, éditions Economica, 1997, page 82

valide à Saint-Tropez. En effet, les actes indiquent clairement qu'elles sont à l'origine de handicaps qui accompagnent quotidiennement les invalides. Claude-Joseph de Baude, sieur de Gleisole, décédé à Saint-Tropez le 4 octobre 1719 était « très incommodé d'un coup de fusil qu'il reçut au bas ventre à l'affaire de Danzin »⁴⁸. Guillaume Laumet avait participé à la terrible bataille de Malplaquet, où il avait été blessé d'un coup de baïonnette. Il était également handicapé de sa main, estropiée par une balle reçue au siège de Landau⁴⁹. Etienne Palagnon, mort à Saint-Tropez le 11 novembre 1716, était incommodé « de la moitié du corps des douleurs qu'il y ressent provenant d'avoir resté malade dans les prisons des ennemis à Bruxelles⁵⁰ ». Philippe Michel eut le bras coupé « ensuite d'un éclat de bombe qu'il reçut à la défense d'Aires »⁵¹. Terminons cette courte liste par le cas de Jérôme Sifflet, âgé de 21 ans lorsqu'il fut reçu comme invalide et décédé à Saint-Tropez en 1742 à l'âge de cinquante ans. Ce Poitevin servit trois ans dans le régiment d'Agenois, avant de se retrouver lui aussi à la bataille de Malplaquet où « la hanche gauche l'ayant eue cassée d'une chute de cheval qu'il fit d'un coup de sabre qu'il reçut sur la teste »⁵². Ainsi, la blessure pouvait être directement à l'origine de l'admission du soldat aux Invalides comme ce fut le cas de Jérôme. Mais nous constatons que dans la grande majorité des cas, les blessures, bien que sérieuses, ne remirent pas directement en cause le service dans un régiment tant que le soldat pouvait marcher et tirer. La plupart des soldats admis étaient plus âgés que Jérôme et cumulaient souvent plusieurs blessures.

L'usure des corps

Les problèmes physiques non dus aux blessures sont également enregistrés plus ou moins précisément. Signalons toutefois que les descriptions données correspondent à un moment précis - la date de l'enregistrement - qui peut se situer plusieurs années avant l'arrivée de l'invalidé à Saint-Tropez. Cela signifie que la santé réelle de l'individu pouvait encore se modifier après son enregistrement.

C'est le terme « incommodité » qui revient le plus couramment dans les actes. Utilisé souvent au pluriel, il ne permet pas d'en savoir plus sur la santé des anciens soldats. Cependant, de nombreux actes sont beaucoup plus précis.

La « descente » est une infirmité qui touchait de nombreux invalides. Ce terme désigne une hernie. Le mot est souvent accompagné d'une précision telle que « du côté droit », « complète » ou « incomplète ». Suivant le type de descente, il était nécessaire de « brayer » le malade, autrement dit de lui poser un bandage d'acier comme le décrit l'article « brayer » de l'encyclopédie Diderot et d'Alembert. « Ces bandages sont faits d'un cercle

48. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /20 acte n° 29852

49. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /20 acte n° 30005

50. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /16, acte n° 20081.

51. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /16 acte n° 20617

52. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /41 acte n° 24489.

d'acier forcé, battu, & aplati, assez grand pour environner les trois quarts du corps, & dont l'extrémité, qui doit poser sur la descente, est allongée en-bas en forme d'écusson. A l'autre extrémité du cercle, il y a une courroie assez longue pour achever le tour du corps, & pour s'attacher à l'écusson, où il y a une pointe d'acier en forme de crochet qui entre dans un des trous dont la courroie est percée, afin qu'on puisse serrer le bandage plus ou moins, selon qu'il est nécessaire : ces bandages sont ordinairement garnis de coton, & recouverts de chamois ou de marroquin. L'écusson doit être bien garni intérieurement, afin de contenir les parties sans blesser le point sur lequel il appuie. Il y a des bandages à double écusson pour la hernie des deux cotés. On peut joindre les écussons par un ressort ou par deux ou trois petites charnières qui leur permettent de se plier, cette mécanique empêche le froissement & la contusion des parties sur lesquelles le bandage est posé ». Si nous insistons sur ces descentes, c'est qu'elles sont très souvent mentionnées dans les actes. Le militaire pratiquait régulièrement des efforts violents qui pouvaient à terme provoquer ce type de lésions. La surdité, les rhumatismes ou les oppressions de poitrine font partie des autres maux largement repérés par Jean-Pierre Bois. D'autres apparaissent à la lecture des actes. Jean Boulain avaient les jambes enflées⁵³. Pierre Perrot souffrait du mal caduc (l'épilepsie)⁵⁴. Jean Christail, dit Petitjean avait la vue faible⁵⁵.

Il n'est donc pas étonnant que l'hôpital Saint-Jacques de Saint-Tropez ait été un lieu régulièrement fréquenté par les invalides.

L'hospitalisation

Les rares relevés qui nous soient parvenus nous montrent une fréquentation un peu plus élevée que pour le reste de la population, mais inégale suivant les années.

Hospitalisation des invalides⁵⁶			
Années	Nb. d'invalides hospitalisés	Nb. de journées	Nom de la compagnie
1722	17	960	De Brachet
1749	1	237	Montplaisir
1784	2	34	Martin
1787	13	352	Martin
1788	4	112	Martin et Froment

53. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /25 acte n° 44891.

54. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /25 acte n° 44857.

55. S.HA.T. Vincennes, 2Xy /14 acte n° 14863.

56. Archives hospitalières de Saint-Tropez, série F, sous série F1 et F2. Nous avons travaillé à partir de l'inventaire, les archives n'ayant pas été retrouvées. Ces chiffres doivent être utilisés avec prudence. En effet, le relevé indique qu'en 1749, un invalide a été hospitalisé 237 journées. Or, les registres paroissiaux mentionnent un invalide mort à l'hôpital, François Vautran, mais à la date du 21 mars. Cet invalide n'a pas pu passer plus de 80 jours en 1749 et non 237.

Le chiffre de dix-sept invalides présents à l'hôpital en 1722 est à rapprocher de l'effectif très élevé de la compagnie à cette époque. Pour les années 1787 et 1788, nous connaissons la fréquentation complète de l'hôpital. En 1787, cent soixante-quinze personnes passèrent dans ce lieu, dont cent dix-sept hommes, trente-deux femmes, sept employés des fermes et dix-neuf militaires, dont treize invalides. En 1788, ce sont cent trente-sept personnes qui furent hospitalisées, se répartissant comme suit : quatre-vingt-quatorze hommes, trente femmes, trois employés des fermes et dix militaires dont quatre invalides. En 1787, les invalides représentèrent 7,42% et en 1788, 2,91% des admis.

D) Les derniers instants de la vie

Si l'inhumation au cimetière de la ville était effectuée par le prieur ou ses prêtres, l'invalides consacrait ses derniers instants aux moines capucins. Ceux-ci avaient en effet depuis l'année 1624 la charge d'aumônier de la citadelle. Cette situation entraînait un partage des tâches bien défini entre les religieux⁵⁷. Le corps de l'invalides décédé à la forteresse était déposé dans la chapelle de la citadelle où une messe était célébrée. Il était ensuite descendu par les moines et quelques soldats au pied du glacis. Là, il était remis aux prêtres de l'église paroissiale qui se chargeaient de son inhumation au cimetière paroissial. Le prieur enregistrerait ensuite l'inhumation sur ses registres.

Les sources de la mort

Les testaments auraient constitué une bonne source de documentation pour tenter d'évaluer les biens que pouvaient posséder ces anciens soldats et surtout pour mieux appréhender les derniers instants vécus. Jean-Pierre Bois remarque que, dans leur grande majorité, les invalides ne testaient pas⁵⁸. Sur les quarante-six invalides décédés à Saint-Tropez entre 1716 et 1727, aucun n'a effectivement fait venir le notaire⁵⁹.

Par contre, les archives capucines nous éclairent sur les derniers instants de quelques-uns de ces hommes. « L'an 1754, et le 29 mars, Monsieur François-Pierre Chauvin, natif de Mortagne en Perche, diocèse d'Alençon, lieutenant des invalides de la compagnie de monsieur de Peissonnel, en garnison dans cette citadelle, mourut dans notre couvent d'un accident d'apoplexie, après s'être confessé. Du consentement de MM. les prêtres, il a été inhumé au fond de notre chapelle où nous disons actuellement la messe, entre les deux portes, dont l'une donne au cloître et l'autre dehors. Ce pieux officier avait toujours témoigné pendant sa vie vouloir être enterré aux Capucins, et laisser tout ce qu'il pos-

57. Ce partage des tâches donnait parfois lieu à de violentes disputes entre le prieur et les Capucins.

58. Bois, Jean-Pierre, page 333.

59. Travail de relevés effectué par Marc Mathieu et déposé aux Archives départementales du Var.

sédait au couvent du lieu où il mourrait. En conséquence des volontés du défunt, attestées par MM. les officiers de la garnison, MM. les prêtres nous ont laissé le corps et madame de St-Mau, sa sœur, seule héritière parce qu'il n'y avait pas de testament, nous a fait donner en aumône le produit des meubles et l'argent du défunt. Frère Hilarion du Beausset, gardien»⁶⁰. L'acte est détaillé, parce que le peu de biens de cet invalide revint au couvent, mais le plus souvent, l'acte est court : « L'an 1737, et le 11 avril, mourut Monsieur Jean de Boson, lieutenant des invalides de la compagnie de Monsieur le Breton. Le lendemain, 12, dudit, j'ai dit la messe solennellement, le corps présent, et après l'absoute, je l'ai accompagné solennellement au lieu ordinaire, et remis à MM. Les prêtres. Frère Bernardin de Toulon, gardien ».⁶¹

Mais c'est pour l'essentiel les registres paroissiaux qui nous permettent de proposer le rythme de cette mortalité. Cent quatre-vingt-quatre invalides y sont enregistrés, de novembre 1716 au 25 mai 1792. Au total, on remarque leur présence à la citadelle durant près de quatre-vingts ans. La moyenne de la mortalité est donc de 2,38 soldats par an. Le maximum de décès enregistré en une année est de onze (en 1721) et le minimum est de zéro (en 1736, 40, 47, 48, 51, 69, 70, 72, 76, 79, 83, 84, 88 et 1793). Sur l'ensemble du royaume (Hôtel Royal excepté), la plus grande partie des invalides décédait entre soixante et soixante-dix ans.

Néanmoins, nombreux sont ceux qui dépassaient les soixante-dix ans. Ce résultat est naturellement valable pour Saint-Tropez. Nous remarquons que les âges inscrits sur les registres paroissiaux sont souvent approximatifs, même si le terme « environ » n'est pas forcément écrit. En effet, la plupart du temps, l'âge annoncé se termine par zéro ou par cinq (quarante ans, soixante-cinq ans, soixante-quinze ans...). Parfois, il n'est pas indiqué. Le plus jeune invalide décédé à Saint-Tropez est mort à l'âge de trente-trois ans. Il s'agissait d'Antoine Vaitche, soldat suisse de la compagnie de monsieur de Peyssonnel mort le 5 mai 1756. Le plus âgé se nommait Hilaire Guichard, soldat originaire de Bourgogne décédé à Saint-Tropez le 4 mars 1743 à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

60. De Grèze, pages 90 et 91.

61. De Grèze, page 89.

Conclusion

A l'issue de cette approche de la garnison de la citadelle de Saint-Tropez au XVIII^e siècle, nous constatons que nous sommes bien loin de l'idée que l'on peut se faire de la vie d'une forteresse. Nulle troupe d'élite menaçante pour les Tropicains, nulle citadelle hérissée de canons prête à repousser une attaque surprise.

Essayons de reconstituer une revue effectuée par un capitaine à ses hommes. Nous aurions aligné une poignée de soldats de tous âges, plus ou moins estropiés. La compagnie n'est jamais au complet. Plusieurs d'entre eux sont alités, soit dans leur chambre, soit à l'hôpital de la ville. Tous sont usés par le temps et par la guerre. Si la plupart sont satisfaits d'avoir le gîte et le couvert, d'autres souffrent de la rigueur militaire qui leur est encore imposée. Certains trouvent du réconfort auprès d'une épouse et parfois de leurs enfants. Mais pour beaucoup, seul l'aumônier capucin et le maître chirurgien sont là pour les écouter. Leur vie d'invalides n'est finalement faite que de ruptures. A peine ont-ils eu le temps de tisser des liens avec une population que, déjà, il leur faut changer d'affectation. Quant à leurs camarades, entre décès, mutations et congés, quand ce n'est pas désertion, il semble que le chemin parcouru ensemble ne soit jamais très long.

Terminons néanmoins sur une note positive. Nous devons louer les efforts des rois et de leur administration pour avoir pris en charge ces anciens soldats. Dans une société où les liens sociaux étaient souvent durs, où un être inutile était souvent laissé au bord de la route, ces invalides ont pu assumer un rôle jusqu'à la fin de leur vie.

Si les archives, par leur caractère administratif, sont souvent muettes sur les moments de détente et de plaisir que pouvaient avoir ces hommes, imaginons-les dans cette belle citadelle, assis sous un arbre, jouant aux cartes ou aux dés et se racontant leurs souvenirs passés sur les champs de bataille, époque où ils écrivaient quelques pages glorieuses et terribles de l'histoire de France.

Laurence Couillault-Pavlidis - Laurent Pavlidis



Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

Siège social : Mairie de la Garde-Freinet - 83680 La Garde-Freinet

**but : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général,
et de la Garde-Freinet en particulier.**

